



*Association Burundaise pour la Protection des Droits
Humains et des Personnes Détenues « A.PRO.D.H »*

RAPPORT CONDENSE PREMIER TRIMESTRE 2020

ACRONYMES.

AT	: Agent de Transmission
BANCOBU	: Banque Commerciale du Burundi
CECI	: Commission Electorale Communale Indépendante
CDP	: Conseil Des Patriotes
CDS	: Centre de Santé
CMCL	: Centre pour Mineurs en Conflits avec la Loi
CNDD-.FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNI	: Carte Nationale d'Identité
CNL	: Congrès National pour la Liberté
COOPEC	: Coopérative d'Epargne et de Crédit
CPC	: Commissaire de Police Chef
CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
CEPI	: Commission Electorale Provinciale Indépendante
CPLR	: Clinique Prince Louis Rwagasore
CTA	: Conducteur des Travaux classe A
DCE	: Direction Communale de l'Enseignement
DPE	: Direction Provinciale de l'Enseignement
ECOFO	: Ecole Fondamentale
ETB	: Ecole Technique de Bubanza
FAB	: Forces Armées Burundaises
FBU	: Franc Burundais
FDNB	: Forces de Défense Nationale du Burundi
FPN	: Front Populaire National
FRODEBU	: Front pour la Démocratie au Burundi
IM	: Informatique de Maintenance
INSS	: Institut National de Sécurité Sociale
IT	: Informatique de Télécommunication
MG	: Mécanique Générale
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PJ	: Police Judiciaire
PMPA	: Partis et Mouvements Politiques Armés
SNR	: Service National de Renseignement
UPRONA	: Union pour le Progrès National
VIH/SIDA	: Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome de l'Immunodéficience Acquise

I. INTRODUCTION

A travers nos rapports mensuels de Janvier à Mars 2020 sur la situation des droits humains dans notre pays, fait état des différentes violations des droits humains enregistrées dans différentes localités du pays.

Le présent rapport est un condensé des rapports que nous avons présentés sur l'état des droits de la personne humaine au Burundi au cours de la période susvisée, sans toutefois avoir la prétention de mettre en évidence tous les cas d'atteinte aux droits humains commise sur tout le territoire national.

Notre rapport s'articulera sur cinq volets :

- une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale et de la jouissance des libertés publiques. Ici, nous pensons qu'une telle approche nous permettra de faire une appréciation générale de la situation des droits humains à travers tout le pays;
- un aperçu sur les cas d'atteintes au droit le plus sacré (le droit à la vie) et à l'intégrité physique de l'homme en termes de personnes tuées et blessées. Ici, nous tenterons de faire ressortir les circonstances ainsi que les catégories d'auteurs ;
- un état des lieux sur les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants que font subir des burundais à leurs concitoyens ;
- le point sur les actes de viol, une autre forme de sévices physiques et moraux qui gangrènent notre société;
- un bref aperçu de la situation carcérale, point central de notre organisation, APRODH.

Dans notre conclusion, partant des constats sur la situation décrite ci-dessus, nous proposerons quelques pistes à emprunter en vue d'améliorer la situation des droits de l'homme dans notre pays, surtout à la veille des rendez-vous politiques importants, comme les élections prévues au mois de mai prochain.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL ET DE LA JOUISSANCE DES LIBERTES PUBLIQUES.

II.1. Du contexte sécuritaire.

Au cours du mois de janvier 2020, la paix et la tranquillité de la population ont été dangereusement menacées. Les faits suivants qui se retrouvent développés dans les sections II, III et IV de notre rapport ont été caractéristiques de la situation :

- des attaques très violentes menées contre des membres du parti CNL ainsi que des destructions méchantes des permanences de ce parti (*voir aussi point II.2. Du contexte politique/Intolérance politique, page 5*),
- des attaques à mains armées dans les ménages et sur les routes. Ici, nous déplorons d'ores et déjà une attaque armée montée de toutes pièces au mois de février 2020 - par le parti au pouvoir, d'après une certaine opinion - laquelle a emporté beaucoup de vies humaines dans la province de Bujumbura Rurale.
- des arrestations et détentions arbitraires (*voir aussi point II.3. Du contexte judiciaire, page 6*),
- des mauvais traitements infligés à des personnes pour le simple fait qu'elles ne sont pas membres de leur parti au pouvoir, bien souvent en vue de les forcer à y adhérer (*voir aussi point III. De la torture, des mauvais traitements, cruels et dégradants, page 9*),
- la chasse à l'homme allant jusqu'à l'assassinat des personnes accusées à tort de pratiquer la sorcellerie.

Dans la plupart des cas, les menaces sur la sécurité de la population sont attribuées aux Imbonerakure en premier lieu, souvent en connivence ou en complicité avec la police.

Quelques illustrations des attaques à mains armées :

Date	Identification des victimes	Circonstances Sévices subis	Auteurs présumés ou identifié	Observations
06.01.2020	Julien BAKANIBONA, représentant local du parti CNL dans la zone de Kirundo, commune et province Kirundo.	Tombé dans un piège d'hommes armés de machettes et gourdins, blessé à la machette non loin de chez-lui.	Les auteurs du forfait n'ont pas été identifiés.	
30.01.2020	Frédéric GATERETSE, habitant sur la colline Bihanga dans la commune Matana, province Bururi	Blessé dans une explosion d'une grenade à son domicile	Les auteurs du forfait n'ont pas été identifiés.	

06.02.2020	le prénommé Égide, chef de la ligue des jeunes Imbonerakure dans le quartier Jabe III	Attaqué à la machette et grièvement blessé, il a été conduit dans l'un des hôpitaux de Bujumbura Mairie pour des soins de santé dans le service de réanimation	des hommes non identifiés.	
22.02.2020	Attaque sur l'hôpital Espoir de Kibuye, commune Bukirasazi, province Gitega	-Un policier prénommé Richard du grade d'OPC2 a été fusillé et a rendu l'âme sur le champ - George Wash, directeur administratif et financier à cet hôpital de nationalité américaine, au niveau du pied et du bras.	Des malfaiteurs armés de fusils et d'armes blanches, à bord de deux véhicules	Les malfaiteurs ont volé une somme d'argent dont le montant exact n'a pas été connu
Semaine du 19 au 23.02.2020	Attaques dans les communes d'Isale, Kanyosha, Mubimbi et Nyabiraba dans la province de Bujumbura Rurale	-Vingt-deux (22) combattants tués -14 jeunes Imbonerakure tués sur la colline Kinama de la commune Nyabiraba parmi les combattants capturés - une vague d'arrestations des militants du CNL a été opérée depuis cette attaque : 23 militants du CNL (responsables locaux qui figurent sur les listes électorales)	Un groupe armé	Parmi les combattants capturés, ligotés et tabassés, pour finalement être égorgés ou achevés par balles, la majorité était des Imbonerakure qui ont été reconnus par les habitants de la commune Nyabiraba.
Nuit du 5 au 06.03.2020	Adrien NZEYIMANA, âgé d'au moins 60 ans sur la colline Gihosha, zone Kirundo rural, commune et province Kirundo	Tué : deux grenades lancées à travers la fenêtre ont explosé dans sa chambre à coucher	des personnes non identifiées	La victime était accusée de sorcellerie. Le lendemain, 6 suspects dans ce forfait arrêtés.
11.03.2020	Barbatus BUSENGO, membre du parti CNL et son épouse, Pascasie NTIRUYOGWA, colline Kiruhura- Cendajuru- Cankuzo	-Blessés et évacués vers une structure sanitaire de la localité où Pascasie N. succombera à ses blessures	des personnes non identifiées armées de machettes	

II.2. Du contexte politique.

Le domaine politique a été dominé par les faits suivants :

- la marche manifestation de soutien organisée dans toutes les provinces du pays, le jour de la proclamation du candidat du CNDD/FDD aux élections présidentielles de mai 2020 ;
- le vote d'une loi accordant au chef d'Etat au terme de son mandat plus d'avantages dont :
 - Une allocation unique à la fin du mandat de 1 milliard de Francs Burundais,
 - La construction d'une villa haut – standing,
 - Une pension mensuelle égale aux émoluments d'un vice-président pendant les 7 premières années qui suivent la fin de l'exercice de ses fonctions,
 - Une pension mensuelle égale aux indemnités accordées à un parlementaire après l'expiration des 7 premières années et cela, pour le reste de sa vie s'il n'exerce pas une fonction publique,
 - Une intendance équivalente à un tiers de celle accordée au premier ministre. Toutefois, pour un ancien chef d'Etat élu au suffrage universel direct, en plus d'une pension mensuelle, il aura une intendance équivalente à celle d'un vice-président.
 - Pendant les 7 premières années qui suivent la cessation de ses fonctions, l'Etat met gratuitement à sa disposition, un service de sécurité et un charroi de 6 véhicules,
 - En cas de décès, l'Etat va continuer à subvenir aux besoins de son conjoint survivant et de ses enfants à hauteur de deux-tiers du montant de la pension qui serait accordée au défunt.

Plusieurs politiciens, défenseurs des droits humains et analystes de la conjoncture économique du Burundi ont dit que ces avantages sont exorbitants eu égard de la situation socio-économique du Burundi. Ils ont également souligné que cette loi est sélective parce qu'elle ne concerne que les chefs de l'Etat élus à commencer par Pierre NKURUNZIZA et exclut les autres chefs de l'Etat qui ont dirigé le Burundi.

- la déclaration par la CNI de la fin de l'inscription au rôle pour les élections de mai 2020 ;
- la tenue des congrès des différents partis politiques agréés au Burundi pour élire les candidats aux élections présidentielles de mai 2020 ;
- la proclamation, le 10 mars 2020 par la CENI, des candidats retenus pour les présidentielles : les personnalités suivantes ont été retenues :
 - * Le Général Major Evariste NDAYISHIMIYE (candidat du CNDD/FDD), Agathon RWASA (candidat du CNL), Gaston SINDIMWO (candidat de l'UPRONA), Léonce NGENDAKUMANA (candidat de Sahwanya FRODEBU), Francis ROHERO (candidat indépendant) et Dieudonné NAHIMANA (candidat indépendant).
 - * Domitien NDAYIZEYE, ancien Président de la République, pour la coalition Kira-Burundi, après recours auprès de la Cour Constitutionnelle.

NB. Les candidatures de Jacques BIGIRIMANA (candidat du FNL), Anicet NIYONKURU (candidat de CDP) et Valentin KAVAKURE (candidat du FPN) ont été rejetées.

- la sélection des symboles à mettre sur les bulletins de vote ;
- des contributions forcées à caractère politique imposées aux enseignants.

- l'intolérance politique marquée par des attaques armées et la chasse aux membres du CNL par les Imbonerakure ainsi que la destruction des permanences de ce parti ; bien souvent, la main de l'administration reste visible et ces actes barbares ne sont pas réprimés.

II.3. Du contexte judiciaire.

Au cours de ce premier trimestre 2020, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement n'a cessé de d'augmenter d'un jour à l'autre. Dans ce volet, nous avons noté le rôle actif et négatif des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs à travers les faits suivants :

- la persécution qui a été dirigée contre les membres de l'opposition surtout ceux du CNL qui s'est soldée par de telles arrestations,
- le forcing exercé contre les enseignants pour adhérer au syndicat COSSESONA et l'emprisonnement des leaders syndicaux qui s'y sont opposés,
- l'emprisonnement du journaliste correspondant de la radio Isanganiro, Blaise Pascal KARARUMIYE, pour avoir diffusé des informations dénonçant le détournement des fonds au sein des coopératives locales à Karusi, cas également éloquent de détention illégale,
- l'arrestation et la détention systématiques de plusieurs mineurs de la province Bubanza avec comme chef d'accusation le vol simple, sans avoir été enregistrés,
- des personnes enlevées et/ou portées disparues sans que la justice se saisisse des cas,
- la saisie des bâtiments et des biens de la maison Shalom situés au chef-lieu de la province Ruyigi: les portes de la maison d'habitation de Marguerite BARANKITSE (fondatrice de la Maison Shalom), de l'hôpital, de la Micro-finance et de l'orphelinat ont été défoncées et tout ce qui était à l'intérieur de toutes ces infrastructures a été embarqué.

Bref, au moins 286 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et 6 personnes ont été enlevées et portées disparues tout au long du premier trimestre 2020.

II.4. Du contexte social.

Sur le plan social, les faits ci-après ont été relevés :

- des contributions forcées continuent encore d'être imposées à une population (meurtrie par une misère sans nom), tantôt pour l'organisation d'une croisade du parti au pouvoir, tantôt pour la construction d'infrastructures publiques ;
- le retrait par la BRB de l'agrément et la fermeture de tous les bureaux de change du Burundi sans concertation avec les cambistes : une mesure qui a touché et touche encore les familles des cambistes qui vivaient de cette activité.

- les mesures prises par les autorités burundaises pour faire face à la pandémie du corona virus, du moment que 3 cas ont déjà été diagnostiqués positifs. Entre autres mesures :
 - la mise en quarantaine et sous observation des voyageurs venus de l'étranger pendant deux semaines et l'isolement/suivi des personnes testées positives,
 - les mesures d'hygiène telles que le lavage des mains au savon et autres détergents à l'entrée et à la sortie des lieux publics, l'interdiction de se saluer en se serrant la main ou en s'embrassant,
 - l'usage de masques justifié uniquement pour le personnel soignant et pour les personnes atteintes,
 - la suspension des vols en provenance et en direction de l'aéroport de Bujumbura,
 - la mobilisation populaire par le ministère de la santé publique grâce aux médias publics,
 - la fermeture des frontières avec le Rwanda et la RDC....

II.5. De la jouissance des libertés publiques.

Ici, il convient de revenir sur la mise en garde à vue, le 16 janvier 2020, du **journaliste Blaise Pascal KARARUMIYE, correspondant de la radio Isanganiro en province Karuzi** a été arrêté sur la colline Nyamugari, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi et placé en garde à vue au cachot du commissariat provincial de la police par le procureur de la République, François HARERIMANA sur l'ordre du gouverneur de cette province, Calinie MBARUSHIMANA .

Il était accusé d'avoir diffusé des fausses informations sur les coopératives Sangwe (coopératives mises sur pied par le parti CNDD-FDD sur toutes les collines du pays) en province Karuzi.

Pourtant, ce reportage avait été réalisé à la suite d'une réunion tenue par le gouverneur de la province à l'endroit des chefs de collines, des chefs de zones et des administrateurs communaux dans laquelle elle s'est insurgée contre certains administratifs qui ont distribué des chèvres et des porcs à des familles regroupées dans les coopératives Sangwe alors que la gestion des 10.000.000 FBU données à chaque coopérative restait du ressort des responsables de ces mêmes coopératives

Nous évoquons également la condamnation par le TGI Bubanza, en date du 30 janvier 2020 à deux ans et demi de prison et à payer 1.000.000 FBU par chacun des **quatre journalistes du journal IWACU: Térance MPOZENZI, Agnès NDIRUBUSA, Christine KAMIKAZI et Egide HARERIMANA**. Ils avaient été arrêtés le 22 Octobre 2019 alors qu'ils couvraient l'incursion de rebelles burundais venus de la RDC.

Ils ont été condamnés non pas pour « *Complicité d'atteinte à la sureté intérieure de l'Etat* », accusation du ministère public lors de l'audience publique du 30 décembre 2019, mais pour « *Tentative impossible d'atteinte à la sureté intérieure de l'Etat* », infraction requalifiée par les juges.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME.

III.1. Présentation générale

Après l'analyse contextuelle de la situation des droits humains, notre rapport réserve ce chapitre aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes. Des vies humaines disparaissent suite aux actes barbares de certaines catégories de personnes (les Imbonerakure, les agents du SNR et des éléments de la police nationale) mues par un excès de zèle et qui prétendent travailler pour le parti au pouvoir.

La persécution à l'endroit des opposants politiques qui ferait penser à un mot d'ordre donné se solde parfois, non seulement par des détentions arbitraires, mais également par des coups et blessures pouvant même être fatals.

Les cas de justice populaire à l'endroit des présumés sorciers se multiplient de plus en plus et occasionnent des pertes en vies humaines non moins importantes.

Des corps sans vie sont retrouvés dans des lieux divers sans que nul ne sache l'identité des auteurs des forfaits.

S'agissant des personnes blessées, les cadavres de personnes retrouvés dans les buissons, rivières et dissimulés dans d'autres endroits, les présumés auteurs pointés du doigt par la population restent bel et bien les Imbonerakure.

Face à de telles situations, les autorités policières déclarent toujours que les enquêtes sont en cours pour identifier les auteurs mais ces dernières se terminent toujours en queue de poisson. En définitive, le silence et la complaisance des autorités administratives et judiciaires dénotent la complicité de leur part.

Bref, au moins 97 personnes ont été tuées et 45 autres ont été blessées tout au long du premier trimestre 2020.

Parmi les personnes tuées, au moins 27 ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires après avoir été arrêtées lors des attaques qui ont eu lieu en province de Bujumbura Rurale au mois de février 2020.

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par province et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs Localité	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non Identifiés		Total	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	1	0	0	0	2	0	0	0	3	0	6	0
Bujumbura Mairie	0	0	1	0	2	2	0	1	7	0	10	3
Bujumbura Rurale	0	0	35	0	3	0	0	0	2	0	40	0
Bururi	0	0	1	0	0	0	1	1	2	1	4	2
Cankuzo	0	0	0	0	1	2	1	1	0	0	2	3
Cibitoke	0	0	0	0	3	2	0	0	2	0	5	2
Gitega	0	0	1	0	1	1	0	1	2	0	3	2
Karusi	0	0	0	3	0	2	0	0	0	0	0	5
Kayanza	0	0	0	0	3	0	0	0	1	0	1	0
Kirundo	0	0	0	0	5	5	1	2	0	0	6	7
Makamba	0	0	0	0	0	4	0	0	2	0	2	4
Muramvya	0	0	0	0	0	6	0	0	2	0	2	6
Muyinga	0	0	0	0	1	5	0	0	1	0	2	5
Mwaro	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Ngozi	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	2	1
Rumonge	0	0	1	0	2	0	0	0	2	0	5	0
Rutana	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0	3	1
Ruyigi	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	4
Total	1	0	39	3	25	35	3	6	29	1	97	45

III.3. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par mois et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs Mois	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non Identifiés		Totaux	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
JANVIER 2020	1	0	1	0	6	13	0	1	12	1	20	15
FEVRIER 2020	0	0	35	3	9	7	1	3	9	0	54	13
MARS 2020	0	0	3	0	10	15	2	2	8	0	23	17
Totaux	1	0	39	3	25	35	3	6	29	1	97	45

IV. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

Au cours du premier trimestre de cette année, neuf cas de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été enregistrés par nos observateurs à travers différentes localités du pays. Mais cela ne signifie pas que ces actes ont été infligés aux 9 personnes seulement car souvent, des cas échappent à notre attention. Bien souvent, les personnes arrêtées sont conduites dans des cachots clandestins ou au SNR où elles subissent des actes de torture. Celles-là ne seront connues d'aucune personne de l'extérieur.

Voici quelques uns des cas emblématiques :

Date	Identification des victimes	Auteurs présumés ou identifiés	Circonstances Sévices subis
04.01.2020	Abbé J. Marie NDUWAMUNGU, prêtre de la paroisse Rutana	Jeunes Imbonerakure	De passage en voiture, il s'est arrêté pour contempler un groupe de jeunes en entraînements paramilitaires. Ils l'ont saisi par la gorge et l'ont violemment secoué. Sur le point d'étouffer, le prêtre a été relâché, se faisant dire de ne plus se mêler de ce qui ne le concerne pas.
15.01.2020	Samuel NDIKUMANA, membre du parti CNL, enseignant à l'ECOFO de Cishwa, commune Bugendana, province Gitega	Des Imbonerakure de la colline Cishwa	Rentrant de l'école à son domicile, il a été attaqué, tabassé puis arrêté.
05.02.2020	-Deux commerçants : le prénomé Casimir et le nommé NDINZIRINDI -Aline KWIZERA, une enseignante, sur la RN 12 près du marché de Buhiga, commune Buhiga, province Karusi	MASABO, OPJ de la commune Buhiga	Ils ont été tabassés et publiquement humiliés, pour avoir traversé la route une heure avant le passage du cortège présidentiel, le jour de la Fête de l'Unité Nationale

08.02.2020	Trois hommes parmi lesquels Boas NIHORIMBERE et Jean NDAYAMBAJE, tous deux commerçants du centre Gatwe, commune Kayogoro, province Makamba	Un groupe d'Imbonerakure de la colline Sampeke dirigé par Jean Bosco NTAKIRUTIMANA, chef de la Ligue des Jeunes Imbonerakure et beau-frère de Zachée MISAGO, administrateur communal	Ces Imbonerakure ont mené une chasse aux commerçants les accusant d'utiliser du fétichisme dans leur commerce. Les victimes ont été tabassées avant d'être conduites au cachot du commissariat communal de police à Kayogoro où elles ont été détenues.
15.02.2020	Gratien RIYAZIMANA, enseignant à l'ECOFI Bihogo I, membre du parti CNDD-FDD, sur la colline Kinama, zone et commune Gasorwe, province Muyinga	Des Imbonerakure dirigés par le nommé BARUMWETE, représentant collinaire du parti CNDD-FDD	Il a été battu et blessé au visage à l'aide d'un gourdin. La victime est tombée dans une embuscade tendue près de son domicile. Gratien était accusé de n'avoir pas participé à un défilé de démonstration de force de leur parti qui avait eu lieu au niveau de la zone Gasorwe, le même jour
01.03.2020	Pascal BIZUMUREMYI, député du parti CNL et un policier qui assurait sa garde, colline Gacokwe, zone Ndemeka, commune Gisuru, province Ruyigi	Des Imbonerakure	Tabassés, le bras du député a été fracturé. Les perturbateurs ont empêché l'ouverture des permanences du parti CNL sur les collines Itahe et Gacokwe alors que des membres de ce parti s'y étaient rendus pour participer aux cérémonies
La nuit du 14 au 15. 03.2020	Salathiel BAGUMAKO, avocat, zone urbaine de Gihosha, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie	Un groupe d'Imbonerakure	La victime sortait de son domicile sis à Gihosha accompagné d'un visiteur pour s'approvisionner quand il est tombé dans une embuscade tendue par ces Imbonerakure qui l'accusaient d'être un membre du parti CNL
17.03.2020	NIYONZIMA alias « Mukristu », à son domicile, zone Nyamugari, commune Cendajuru, province Cankuzo	un groupe d'Imbonerakure dirigés par l'honorable Anglebert NGENDAKUMANA, membre du CNDD-FDD élu dans la circonscription de Cankuzo	Il a été battu pendant plus d'une heure avant d'être conduit au cachot de la commune Cendajuru dans un état critique. Le mobile de ces agissements n'a pas été connu.

Au moins 21 cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été identifiés au cours du premier trimestre de l'année 2020 (2 en Janvier, 7 en Février et 12 au mois de Mars)

V. DES CAS DE VIOL.

Au cours du premier trimestre 2020, nos observateurs ont identifié 8 cas en ce qui concerne le viol, dont 4 dans la seule province de Muramvya. Mais, ici aussi cela ne signifie pas que ce sont les seules personnes qui ont subi de tels actes tout au long de cette période.

Cela s'entend dans la mesure où le viol se commet dans la clandestinité et beaucoup de victimes refusent ou craignent de mettre au grand jour les actes subis de peur de représailles de la part de l'auteur. Bien plus, la culture burundaise qui consacre encore le qu'en - dira - t- on, la méfiance et la médisance à l'endroit des victimes du viol, favorise les règlements à l'amiable des cas de viols entre les parents des violeurs et ceux des victimes.

Parmi les cas identifiés, le viol a été commis sur des fillettes de 3 à 15 ans, la plupart des cas par des travailleurs domestiques (7 cas sur 8) et chaque fois heureusement, la police a arrêté les délinquants dont les dossiers ont été traités par le parquet.

VI. DE LA SITUATION CARCERALE.

Le tableau suivant donne l'évolution des effectifs dans les 11 établissements pénitentiaires et dans les 2 centres pour mineurs en conflit avec la loi, de janvier à mars 2020, comparée à la situation de décembre 2019.

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire et taux d'occupation							
		DECEMBRE 2019		JANVIER 2020		FEVRIER 2020		MARS 2020	
		Effectif	%(Taux)	Effectif	%(Taux)	Effectif	%(Taux)	Effectif	%(Taux)
Bubanza	100	308	308.00	324	324	333	333	339	339
Bururi	250	274	109.60	295	118	301	120,40	315	126
Gitega	400	1128	282.00	1265	316.25	1284	321	1279	319.75
Mpimba	800	4276	534.50	4261	532.62	4321	540,12	4393	539.80
Muramvya	100	820	820.00	842	842	786	786	817	817
Muyinga	300	461	153.66	476	158.67	498	166	501	167
Ngozi (F)	250	108	43.20	118	47.20	113	45,20	126	50.40
Ngozi (H)	400	1624	406.00	1687	421.75	1758	439,50	1798	449.50
Rumonge	800	1088	136.00	1058	132.25	1063	132,87	1055	131.88
Rutana	350	434	124.00	470	134.29	479	136,86	484	138.29
Ruyigi	300	698	232.66	707	235.67	700	233,33	745	248.33
CMCL Ruyigi	72	59	81.94	53	73.61	69	95,83	83	115.28
CMCL Rumonge	72	86	119.44	83	115.28	84	116.60	86	119.44
Total/Taux moyen	4.194	11556	275.73	11639	277.51	11705	279,09	12021	286.62

La lecture du tableau ci – dessus montre que la situation carcérale à la fin du mois de mars 2020 est très alarmante. En effet, la population pénitentiaire est de 12.094 (nourrissons compris) personnes soit un taux d'occupation de 286.62 % (près de 3 fois la capacité d'accueil qui est de 4.194 personnes) jamais atteint.

Nous constatons que la mesure de grâce présidentielle prise en fin d'année 2019 n'a pas produit l'effet escompté. En effet, environ 2.000 détenus devaient être libérés ; ce qui aurait eu un impact sensible sur la réduction du taux d'occupation et l'élargissement de l'espace vital. Le gonflement effréné des effectifs de la population carcérale d'un mois à l'autre est sans doute le résultat d'innombrables arrestations arbitraires et des détentions illégales opérées ces derniers temps surtout à l'endroit de présumés opposants politiques, de personnes qui refusent d'adhérer au parti au pouvoir et des membres du parti d'opposition CNL. Arrêtés, ils sont collés d'énormes infractions et leurs jugements doivent attendre l'injonction de l'Exécutif.

La situation carcérale devient d'autant plus préoccupante qu'avec la montée fulgurante de la pandémie du coronavirus dans le monde et l'identification de cas dans notre pays, les établissements pénitentiaires sont des zones à grand risque.

Pour cela, il faudrait que les autorités judiciaires prennent des mesures de désengorgement de ces prisons avant qu'il ne soit trop tard.

VII. CONCLUSION

Tout au long du premier trimestre de l'année 2020, les violations des droits de l'homme n'ont cessé d'être enregistrées dans diverses localités de notre pays : au moins 97 personnes ont été tuées et 45 autres ont été blessées, 286 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement la plus part de fois, dans des cachots clandestins , 6 personnes ont été enlevées et portées disparues et 21 personnes ont été torturées ou ont subi des traitements inhumains, cruels et dégradants, 8 cas de viol ont été relevés.

Les auteurs présumés de ces atrocités sont surtout des Imbonerakure, des agents du SNR et ces derniers agissent souvent de connivence avec certains administratifs qui se substituent aux forces de sécurité et à l'autorité judiciaire, sans réaction de la part de ces dernières.

En pareille situation, la population est presque laissée pour compte.

Cette situation pour le moins préoccupante doit changer. Il faut que des mesures soient prises dans les plus brefs délais pour juguler ce marasme sociopolitique caractérisé par des violations flagrantes et quotidiennes des droits humains.

La situation est d'autant plus délicate que nous sommes à la veille des élections de 2020. Or, l'histoire des dernières décennies nous a montré que la période d'avant, pendant et d'après les élections a toujours été une période de turbulence jalonnée d'innombrables violations des droits de l'homme y compris le droit à la vie.

L'intolérance politique que nous observons à moins de deux mois des premières élections commence à prendre une allure inquiétante.

Face à ce constat malheureux, l'APRODH lance encore une fois un cri d'alarme à l'endroit des autorités habilitées à commencer par les responsables des partis politiques afin qu'elles prennent des mesures adéquates pour décanter la situation.

Nous interpelons les acteurs de la justice, de la sécurité publique, du secteur des droits humains à tous les niveaux de responsabilité à la prise en compte de toutes les violations délibérées des droits des citoyens pour mener des actions propres à garantir la paix et la quiétude à chacun des citoyens sans exclusive. Cela ne sera possible que lorsque l'autorité administrative aura senti qu'elle est au service de la nation et non d'un parti politique quelconque.

Au sujet de la situation carcérale, nous lançons encore une fois un appel pressant aux autorités judiciaires et pénitentiaires afin qu'elles partagent l'inquiétude de la population et prennent des mesures judiciaires et appropriées à l'endroit des établissements pénitentiaires en cette période de menace par la pandémie du corona virus.

Enfin, la protection des droits de la personne humaine doit être la préoccupation et le mot d'ordre de tout un chacun, gouvernants et gouvernés.

FIN *** FIN ***** FIN**